

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 18 JUIN 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **Mme SAMAZAN** Léa, **M. OLIVIERI** Christophe, **M. LUPI** Robert, **Mme BRUNO** Laëtitia, **M. LANDA** Jean-Claude, **M. DELVALEE** Philippe, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme BRAYDA** Frédérique, **M. VALENTIN** Pierre, **M. DONATI** Bruno, **M. MICHEL** Robert, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **Mme LE BORGNE-CAPRARO** Stéphanie, **M. GARCIA** Matthieu, **M. GONCALVES** Florian, **M. CRETE** Christophe, **Mme CORNET** Ingrid, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme GAUTIER Denise (arrivée à 18h07) **procuration à Mme SAMAZAN** Léa,
Mme LUCIANI Yolande **procuration à M. VALENTIN** Pierre,
Mme NOEL Régine **procuration à Mme BRUNO** Laëtitia,
Mme BACCINO Véronique **procuration à Mme LEROY** Bénédicte,
Mme LAFAY Valérie **procuration à M. LUPI** Robert,
M. CANEPARO Francis **procuration à M. CRETE** Christophe,
Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine **procuration à M. CHABLE** Pierre-Laurent,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAK Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONCESSION
DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU « PETIT
CINEMA – SALLE SERGE MARTINA »**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ainsi que L.1421-4 et D.1421-4,

VU la délibération n°2025/12/33 du 11 décembre 2025 ayant pour objet l'attribution de la concession de service public par affermage pour l'exploitation du « Petit cinéma- Salle Serge Martina »,

CONSIDERANT :

- La nécessité d'assurer et de garantir un cinéma de proximité ;
- Que l'organisation de séances de cinéma en plein air participe au développement de l'accès à la culture pour tous, favorise l'animation de la vie locale et le renforcement du lien social, notamment durant la période estivale ;

M. DELVALEE Stéphane – RAPPORTEUR, rappelle à l'assemblée que la Ville de Cuers a confié, depuis le 1^{er} janvier 2026, l'exploitation de son cinéma municipal dans le cadre d'une concession de service public par affermage.

Dans le cadre de sa politique de développement culturel et d'animation du territoire, la commune souhaite proposer une séance de cinéma en plein air accessible au plus grand nombre le 15/07/2026 dans le Parc Suzanne Fournier.

Cette initiative a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, de renforcer la convivialité et le lien social entre les habitants, ainsi que de dynamiser les espaces publics communaux par des événements culturels de proximité.

La projection sera organisée dans le respect de la réglementation applicable aux manifestations publiques, notamment en matière de sécurité, de tranquillité publique et de droits de diffusion des œuvres cinématographiques.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant à la concession de service public par affermage pour l'exploitation du "Petit Cinéma - Salle Serge Martina" afin de permettre cette projection.

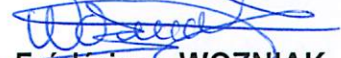
**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

DECIDE :

- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant 1 à la CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PAR AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU « PETIT CINEMA – SALLE SERGE MARTINA ».
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire afin de prendre toute disposition, et signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance,


Frédérique WOZNIAK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 02/10/26 et publié ou notifié le 02/10/26



Le Maire

Le Maire,

Bernard MOUTTET

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.